

« Je servirai le Roi si je faisais embarquer M. Poivre sur les vaisseaux de Chine »

Le 24 février 1768 - Dumas au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/20 f°55-62

Long récit de ses dissensions avec Poivre depuis 1766. Les événements au Conseil supérieur. Jugement sur Rivalz et Desribes, Candos. « Je servirai le Roi si ... j'embarquais Poivre sur les vaisseaux de la Chine ... homme incapable, haineux... ».

Au Port Louis Isle de France. Le 24 février 1768

Monseigneur,

Ayant estimé nécessaire de renouveler à la tête des troupes la publication des ordonnances du Roi sur les crimes et délits militaire, cette publication fut faite en ma présence le 10 de courant par le commissaire de la Marine ayant la police de la Légion. Je crus qu'il était également convenable de faire publier dans cette ville les articles des ordonnances du Roi qui regardent les habitants relativement aux gens de guerre. Je fis là-dessus un projet d'ordonnance en 8 articles, copiés presque littéralement sur les ordonnances du Roi que je remis au Procureur général pour être donné en communication à M. Poivre. Je joins ici la copie de ce projet avec les observations qui furent écrites en marge et au bas par le Procureur général sous la dictée de M. l'Intendant. Sur la même feuille suit copie d'une lettre du Procureur général à ce sujet.

Après avoir reçu cette lettre et vu les notes mises en marge de mon projet d'ordonnance, j'écrivis à M. Poivre une lettre dont je joins également copie ici, à la suite des autres pièces ainsi que de la réponse que je reçus de lui.

Je fis donc publier, Monseigneur, un extrait simple des ordonnances du Roi, sans forme d'ordonnance particulière, en marge duquel extrait, j'indiquai la date de l'ordonnance, le titre et l'article. Cet extrait est ci-joint à la suite des autres pièces dans la forme où il a été publié et affiché.

M. Poivre ayant dénoncé au Conseil le lendemain 12 février cet extrait publié et affiché par mon ordre, le Procureur général présenta le 13 un réquisitoire sur lequel le Conseil fit un arrêt qui me fut communiqué sur le champ et par lequel j'étais invité à venir prendre séance au Conseil pour être témoin de ce qui serait statué sur le réquisitoire du Procureur général.

Je me rendis aussitôt au Conseil où lecture m'ayant été faite d'abord de l'extrait des ordonnances publié par mon ordre et ensuite du réquisitoire du Procureur général à ce sujet, je demandai que lecture fut faite des lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté me confiait le commandement en chef des deux îles. Cette opération faite je prononçai un discours tendant à tranquilliser des esprits qui me parurent fort échauffés, et je sortis de la chambre du Conseil pour laisser délibérer en liberté. Copie en forme du procès-verbal de ce jour est aussi ci-joint.

L'effet de mon discours, Monseigneur, fut de calmer pour cette séance seulement la fermentation des esprits. Il ne fut rien arrêté ce jour-là. Mais à la séance du lundi 15 il fut rendu un arrêt que vous trouverez sans doute téméraire en ce qu'il est destructeur de l'autorité et promoteur de l'insubordination et de la révolte.

J'étais à la campagne, Monseigneur, en assez mauvaise santé lorsque cet arrêt fut publié et affiché avec grand appareil. J'en fus averti d'abord par M. de Montvert, major de la Légion qui commandait au port en mon absence, et par quelques bons serviteurs du Roi qui sentirent les conséquences de cet attentat fait par le Conseil à l'autorité du Roi. Cette publication produisit un effet extraordinaire. Les gens mal intentionnés crurent que désormais ils allaient être autorisés à ne pas reconnaître mon autorité, et les bons serviteurs du Roi gémissaient du désordre et de l'anarchie que cette contradiction de pouvoir devait produire nécessairement. Ma santé ne me permit pas de revenir

au port le lendemain, mais y étant arrivé le 19, j'ordonnai l'assemblée de la légion et des troupes nationales du port pour le lendemain et je fis lire à haute voix à leur tête, les lettres patentes du Roi qui constituent l'autorité que Sa Majesté me confie. Je fis casser et mettre en prison un sergent d'une compagnie du port qui la veille, lorsqu'il avait reçu l'ordre du major de quartier pour l'assemblée du jour, avait eu l'insolence de lui demander un ordre par écrit, ou lecture des ordres du Roi, et de lui dire que tout cela ne durerait pas, et qu'on le verrait bientôt changer. Tel était déjà l'effet, Monseigneur, de la teneur et de la publication de l'arrêt du Conseil.

La lecture de mes lettres patentes fut nécessaire, particulièrement à la tête des troupes nationales, parce que n'ayant jamais été connues que du Conseil qui les a enregistrées, et des gens mal intentionnés, particulièrement le Sr Challan Bellevalle [Belval], ayant affecté de dire et d'insinuer que la plénitude de l'autorité résidait dans la personne de M. Poivre, que la mienne était bornée au commandement de la légion, et que si l'on voyait ma signature sur les ordonnances provisoires, ce n'était que pour la forme ; tous ceux qui depuis sont liés pour faire cabale, et que j'ai nommés et caractérisés par mes dépêches précédentes avaient agi, et s'étaient conduits dans le même esprit, de manière que les arrêts du Conseil, contradictoires à tout ce qui était ordonné de mon chef, achevaient de persuader au peuple que L'autorité du Roi résidait particulièrement et essentiellement dans le Conseil supérieur, et dans le commissaire général faisant fonction d'intendant, qui le préside. Je vous supplie, Monseigneur, de jeter les yeux sur la lettre de M. Poivre du 11 février dont copie est ci-joint aux deux articles que j'ai souligné et vous verrez qu'il ne craint pas de mettre lui-même cette proposition en avant, vous conclurez que lorsqu'il a la force de me l'écrire, il faut qu'il soit déjà convaincu qu'il a réussi à le persuader aux autres.

L'autorité était anéantie, Monseigneur, j'étais personnellement discrédité et avili, les esprits en suspens et incertains attendaient mon retour de la campagne, avec cette sorte d'inquiétude que produit l'attente des événements. La lecture de mes lettres patentes à la tête des troupes commença à rassurer quelques citoyens bien intentionnés mais timides, qui tremblaient de retomber sous l'empire d'un Conseil qui avait si longtemps exercé dans cette colonie un despotisme odieux. Mais ce n'était pas assez, il fallait réprimer la témérité de cette compagnie qui après avoir fait publier le discours que j'avais prononcé au Conseil le 13, par lequel je l'avais invité à attendre les ordres du Roi, et à s'abstenir de faire des actes contradictoires et destructeurs de l'autorité, avait voulu faire voir qu'elle était en droit d'agir de sa propre puissance, indépendamment des ordres de Sa Majesté, auxquels j'avais voulu la ramener.

Je pris donc le parti, Monseigneur, de faire prier plusieurs officiers de différents corps, soit de la Marine, de la Légion ou des troupes nationales de se rendre chez moi le 23 du courant, à 9 heures du matin, pour m'accompagner au Conseil. Je me rendis avec eux au palais pour y porter la parole au nom du Roi et y prononcer le discours dont copie est ci-joint aux autres pièces. Vous verrez, Monseigneur, que le discours explique les limites des pouvoirs qu'on a voulu confondre, et que je crois avoir bien saisi et bien expliqué.

Le Sr Desribes, procureur général, qui n'aurait jamais dû l'être, et qui n'aurait jamais été reçu si nous conformant à ce qui est prescrit par l'article 17^e de la déclaration du Roi du 1^{er} octobre 1766, nous avons exigé qu'il fut fait information de vie et mœurs des officiers du Conseil, avant leur réception, car il est connu ici de tout le monde en général, je n'excepte personne, pour un homme injuste, passionné, vindicatif, dangereux et cupide. Si bien que lorsqu'il a été reçu à la charge de procureur général, cela a fait une sensation singulière dans le public, que nous n'avons pas connu alors parce que personne n'avait acquis encore le droit de nous dire la vérité. M. Desforges lui-même plus discret qu'il n'aurait dû l'être par une sorte d'honnêteté de caractère qui lui est propre, nous laissa cheminer sans nous donner cette méfiance qui nous aurait pu porter à faire faire l'information de vie et mœurs. Ce fut un grand mal, Monseigneur, mais il faut dire qu'entre les conseillers pourvus, je n'en connais qu'un qui eut soutenu l'examen, c'est le Sr de Candos à qui j'avoue que l'estime publique appartient, quoiqu'il ne soit pas un juge éclairé, mais il est intègre, sans intérêt et sans passion. Je ne confonds pas là-dedans les assesseurs du Conseil qui ont été très bien choisis à l'exception du Sr de Launay sur le compte duquel je me réfère à ce que j'en ai dit dans mes dépêches du *Massiac*.

Le Sr Rivalz que je ne connais pas par sa conduite antérieure, mais que je connais bien par ses faits et gestes depuis qu'il a été reçu conseiller au Conseil supérieur de cette île, est l'homme entre

ceux que j'ai connus dans ma vie le plus violent, le plus passionné, le plus indépendant, le plus vindicatif, le plus âpre, le plus insolent. Il serait à propos, Monseigneur, de prendre connaissance de ce qui le concerne avant l'expédition de ses provisions, quoique, quelque bonne conduite qu'il ait pu tenir dans ce temps-là, celle qu'il a tenue depuis mérite toute la sévérité du gouvernement.

Cet homme a été le moteur, le boute-feu de tout ce qui a été fait au Conseil depuis notre arrivée contre le repos et la tranquillité publique. Arrivé dans cette colonie avec des grands intérêts, il a été porté à la place qu'il occupe par des gens qui en avaient de pareils et sur les mêmes vaisseaux. La nature de ces intérêts par le caractère d'usure qu'ils portent était capable d'empêcher la réception du Sr Rivalz, indépendamment de ses qualités personnelles, qui le rendent indigne de celle de magistrat.

C'est ces deux hommes, Monseigneur, que j'ai cru devoir choisir pour servir d'exemple. Premièrement parce qu'il est de fait que le procureur général a donné le réquisitoire, et qu'il est connu de tout le monde que le Sr Rivalz a été le plus ardent à contrarier tout ce qui a été produit de mon chef en vertu de l'autorité qui m'est confiée, quoiqu'il ne put y avoir en cela rien de personnel, puisqu'il a reçu de moi en toute occasion les mêmes marques d'attention et de politesse que tous les autres citoyens relativement à leur état, et à leur naissance et à leur mérite personnel ; et je crois que c'est ainsi que doivent être distribuées par les gens en place les marques de considération. En second lieu ces deux hommes sont chargés de la haine publique par leur insolence, leur détachement connu des principes, leur cupidité et le dangereux avantage de pouvoir séduire les gens en place ; si bien que lorsqu'un d'eux a une conversation de deux heures avec un homme constitué en dignité, il le rend suspect au public.

Ceci, Monseigneur, ne sera jamais contredit par qui que ce soit qui ait habité cette colonie, je l'affirme et j'en suis garant. Vous verrez par le procès-verbal de ce qui a été fait au Conseil le mardi 23 février que le Conseil a levé la séance à mon arrivée sous le faux prétexte que j'entraîs au palais avec des gens de guerre ; que l'ordre que j'ai donné aux membres du Conseil de la part du Roi de continuer la séance n'a pas eu le pouvoir de les arrêter quoique j'eusse expliqué en répondant à M. Poivre que j'avais prié messieurs les officiers de m'accompagner au Conseil, ayant à porter la parole sur des choses qui intéressaient l'autorité et le service de Sa Majesté. Je vis le moment que le greffier enhardi et entraîné par l'exemple des conseillers et de M. Poivre lui-même qui en sa qualité d'intendant est plutôt l'homme du Roi que le président du Conseil, résisterait à l'ordre réitéré que je lui donnai de la part du Roi de garder sa place pour écrire ce que j'avais à dire au nom de Sa Majesté, mais mon ton lui en imposa, et il tint la séance. M. Poivre étant rentré en se dépouillant de la qualité de président du Conseil, et prenant celle de commissaire du Roi, mon discours fut prononcé devant lui et en présence du greffier qui l'écrivit sur le registre : cela fait, M. Poivre sortit un cahier de sa poche en disant qu'il avait quelque chose à communiquer à l'assemblée. Je lui répondis que je n'étais venu au Conseil que pour y prononcer le discours qui venait d'être écrit, que si le Conseil eut continué la séance je me serais retiré immédiatement après : que puisqu'il l'avait rompue malgré l'ordre formel et réitéré que je lui avais donné de la part du Roi de la continuer, je le priais de trouver bon que je regardasse toute autre chose comme étrangère au fait de ce jour. Après quoi je sortis suivi des officiers qui m'avaient accompagné. Cela n'ayant point été écrit avant ma sortie de la salle du Conseil, il plut à M. Poivre de faire écrire sur les registres qu'il m'avait requis d'entendre lecture d'un extrait des ordonnances du Roi, et que j'étais sorti sans lui répondre. J'ai protesté contre cet exposé comme étant contraire à la vérité. Copie conforme de mon dire et protestation à ce sujet est à la suite des pièces qui accompagnent cette dépêche.

Je ne dois pas négliger de vous faire observer, Monseigneur, qu'il n'est point encore arrivé depuis que nous sommes ici que M. Poivre ait rapporté un fait dans son exacte vérité. Tous ceux qui ont à faire à lui, autres que ses adhérents, lui font le même reproche. Le Sr Dutillet, greffier, qui, avant d'écrire ma protestation, a voulu le ramener à l'exactitude des faits comme ils s'étaient passés en sa présence, en a été maltraité et menacé. M. Poivre lui a reproché qu'il était mon partisan, comme si lui et moi devions en avoir. Cette qualité que j'avais aperçue en lui avant de partir de Lorient m'avait d'autant plus attaché au journal commun dont j'ai eu l'honneur de vous parler par mes dépêches du *Massiac*. Et c'est du même principe qu'est venue la répugnance avec laquelle il l'a suivi pendant six semaines, et le refus formel qu'il a fait ensuite de le continuer. Je reviens toujours à ce journal, Monseigneur, je voulais qu'il le tint lui-même, il n'eut pas moins été un flambeau qui aurait éclairé notre conduite, nos démarches et leurs motifs.

Le même jour 23 février, je fis expédier des ordres de commandement au Procureur général et au Sr Rivalz pour se tenir chez eux jusqu'à nouvel ordre, et je les leur fis signifier en forme par M. de Montvert, major. Copie de ces ordres est à la suite des pièces. Le Procureur général fit acte d'obéissance, mais le Sr Rivalz n'ayant point été trouvé chez lui dans la journée, ne reçut l'ordre que le lendemain et refusa d'obéir, comme il l'écrivit sur l'ordre même qui lui fut signifié. Je pris le parti de l'envoyer provisoirement à bord de la frégate *l'Ambulante* ; mais lorsque l'ordre lui en fut signifié, il répondit que s'étant transporté au Conseil le matin, la Cour lui avait permis de souffrir tout ce qu'on voudrait exercer sur lui, et qu'il promettait de garder les arrêts chez lui. Je ne voulus pas le chicaner sur les motifs, et il fut dispensé d'être conduit à bord de la flûte *l'Ambulante*. Mon projet ayant été dans le principe d'envoyer les deux officiers du Conseil à l'île Rodrigue jusqu'aux ordres qu'il vous plairait m'adresser. J'avais pris la précaution de m'informer particulièrement de M. de Trémigon alors commandant de la rade, et indirectement du capitaine du port de l'état des embarcations qui se trouvent au port. Le senau *le Désir*, navire acheté de la Compagnie par M. Poivre pour le compte du Roi, se trouve le seul en état d'être employé à cela, au moyen d'un radoub qui consiste en quelques journées de calfat. Le soir dudit jour 23, j'ordonnai verbalement au capitaine du port d'employer les calfats à ce radoub, mais M. Poivre donna un ordre contraire. Le lendemain 24, je le fis écrire à l'ordre à l'article du port ; car, Monseigneur, il se donne ici chaque jour par écrit, ainsi que vous le verrez par la copie de celui du 24 au 25 qui est à la suite des pièces. L'extrait de cet ordre porté à M. Poivre par le capitaine du port selon le devoir de sa charge, m'attira une lettre de lui dont copie est ci-joint avec celle de ma réponse.

M. l'intendant s'était flatté qu'en me faisant des difficultés sur l'armement de ce vaisseau, comme il m'en fait journellement sur les plus petites choses que j'ai si longtemps négligé de relever pour le bien de la paix, il me rendait impossible l'exécution de mon projet. Comment pouvait-il penser qu'après m'avoir provoqué à un éclat, il m'arrêterait par de si misérables entraves ?

Le senau *le Désir* est en radoub, dans 3 ou 4 jours il sera prêt. Il est faux qu'il ne puisse pas naviguer dans les mers, de l'aveu de celui qui le commande, de M. de Trémigon, du capitaine du port de qui pourtant je ne jurerais pas qu'il n'y eut certificat contraire, en un mot de la connaissance de tous les officiers de la Marine du Roi et la Compagnie. Il est faux qu'il soit notre seule ressource pour l'approvisionnement en bois, cette embarcation n'ayant fait jusqu'à présent qu'un voyage de ce genre, et les autres ayant suffi aux besoins du service. Il est faux que la saison soit contraire à cette navigation, puisque nous avons à Rodrigue *l'Etoile du matin* qui y a été chercher des tortues. Il est faux que ce soit une île déserte, puisqu'il y a un homme qui y commande, qui y fait sa résidence habituelle avec sa famille depuis longtemps, qui y a un établissement honnête, avec une vingtaine de Noirs et cinq ou six Blancs. Toutes ces fausses assertions contenues dans la lettre de M. Poivre me déterminèrent à n'entrer dans aucun détail avec lui par ma réponse. L'ordre de mettre le senau *le Désir* en état de tenir la mer s'exécute, les calfats sont après, dès qu'il sera armé MM. Desribes et Rivalz seront embarqués pour être transportés à Rodrigue où ils resteront jusqu'à la réception de vos ordres.

J'ose me flatter, Monseigneur, que dans une telle conduite je sers bien le Roi, mais je le servirais sublimement si je faisais embarquer M. Poivre sur les vaisseaux de Chine. Et si je m'interdis cette violence, c'est que je sais que de telles secousses ne sont propres qu'à vous affliger, et qu'enfin la colonie ne peut pas périr d'ici à l'arrivée de vos ordres. Mais je reconnais M. Poivre pour un homme très mal intentionné, très incapable, fort haineux, très violent, rempli de fausseté, dont toutes les facultés se sont tournées à se masquer adroitement, qui ne me pardonnera jamais d'avoir percé le voile, et de l'avoir levé à certains égards. Comment lui pardonnerais-je moi-même d'avoir réussi à me tromper pendant deux mois que nous avons passé ensemble à Paris, où nous nous sommes vus tous les jours. Le choix de son secrétaire dut me le rendre suspect, sa conduite de Lorient fortifia mes soupçons, ils ont été bientôt confirmés en arrivant ici. Le projet que je n'avais fait qu'entrevoir s'est développé, et l'ordre que j'ai lieu de croire qu'il a reçu de vous, Monseigneur, de renvoyer le Sr Challan et qu'il s'est dispensé d'exécuter, m'en a fait un ennemi implacable et irréconciliable. Aussi dois-je m'attendre avec le caractère que je lui connais, à beaucoup plus de calomnies que je n'en puis imaginer ni prévoir, car il faudrait pour cela être expert en atrocité. Je ne puis pas m'exprimer assez fortement, Monseigneur, le service du Roi est trahi par cet homme, il ne fait pas un pas qui n'ait pour but de faire échouer ici l'administration royale, pour y ramener celle de la Compagnie des Indes, dans l'espoir d'en être le chef. Cela est connu de tous les honnêtes gens, il n'y a que le Bonhomme Caillaud

[Cailleau] qu'il faut compter entre eux qui a l'âme trop bonne et qui ne lui croit pas ces mauvaises intentions, car il me le disait encore ce matin. Toute sa conduite annonce qu'en cas qu'il n'y puisse pas réussir par les moyens ordinaires, il vise à faire prendre cette colonie aux ennemis à la guerre prochaine, en retardant ou détruisant parce qu'il a en lui tous les moyens de défense.

Sa haine marquée qu'il me porte et qu'il exprime assez volontiers, vient sans doute de ce qu'il a remarqué de bonne heure qu'il lui serait difficile d'exécuter ses projets tant que je commanderai ici ; et connaissant sur cela le degré d'intelligence que je puis mettre à la chose, mes intentions et leurs motifs qui ne peuvent pas être douteux, il a cherché à me faire échouer en diminuant dans l'opinion publique mon crédit et mon autorité ; d'autant plus enhardi à cela chaque jour que j'ai mis plus de patience à ses premières usurpations. En jugeant mes alentours, il m'a cru la faiblesse et la timidité d'un homme qui craint de perdre sa place et qui redoute les ressorts de l'intrigue et leur puissance. S'il m'avait mieux connu, il aurait jugé que je saurai périr en faisant mon devoir.

J'espère, Monseigneur, que ce qui vient d'être fait fera rentrer chacun dans son devoir et les limites de son emploi. Je m'attends à des petites tracasseries auxquelles je suis accoutumé, que j'ai supportées jusqu'à présent, tant de la part de M. Poivre que de celle de M. Gonet, mais que j'ai résolu de relever d'ors-en-avant par le mauvais effet qu'elles font dans l'opinion publique. M. Gonet au reste est un homme entre les mains de qui les intérêts pécuniaires du Roi sont en sûreté mais qui ruine son service par l'embarras des formes qu'il imagine sur les plus petites choses, plus relatives à sa vanité qui est insupportable qu'au bien du service du Roi qu'il faut rendre très coulant partout où il n'est pas question de prévenir la fraude et où elle n'est pas à craindre.

J'espère, Monseigneur, qu'après tout ce qui s'est passé dont mes dépêches antérieures vous ont rendu un compte exact, et par ce qui se passe aujourd'hui, vous me jugerez capable de patience et de support, comme de force et d'énergie quand les circonstances l'ont rendu nécessaire. J'ai la satisfaction de pouvoir me rendre témoignage qu'en cette occasion je sers bien le Roi. Il serait bien affligeant et bien douloureux pour moi si à 4000 lieues de distance vous en jugiez différemment.

Par une fatalité affligeante pour vous, Monseigneur, et pour cette colonie, les officiers titulaires du Conseil ont été mal choisis, tant ceux qu'on a pris en France que ceux qui se trouvaient ici. Le Sr Candos, 1^{er} conseiller, et le Sr Dutillet, greffier, sont les seuls qui méritent votre confiance. Tout serait perdu si le Conseil subsistait tel qu'il est. Il n'y a qu'un édit du Roi qui le supprime en entier et qui le rétablisse par des membres nouveaux, qui puisse ramener la tranquillité et la confiance des citoyens.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

Dumas.

* * *